

# VILLE DE CHALON-SUR-SAÔNE

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 5 juillet 2016

#### COMPT E - R E N D U

|                           |            |
|---------------------------|------------|
| Conseillers en exercice : | 43         |
| Présents à la Séance :    | 31         |
| Nombre de votants :       | 40         |
| Date de la convocation :  | 29/06/2016 |
| Compte rendu affiché le : | 12/07/2016 |

L'an deux mille seize le cinq juillet, à 19h00, le Conseil municipal de Chalon-sur-Saône, s'est réuni Salle du Conseil, sur convocation effectuée en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles PLATRET en présence de Monsieur Hervé DUMAINE, Monsieur Maxime RAVENET, Monsieur Joël LEFEVRE, Madame Sophie LANDROT, Madame Valérie MAURER, Madame Amelle CHOUIT, Monsieur Philippe FINAS, Madame Elisabeth VITTON, Madame Evelyne LEFEBVRE, Monsieur John GUIGUE, Madame Françoise CHAINARD, Madame Bernadette VELLARD, Madame Valérie SAINSON, Monsieur Pierre CARLOT, Madame Solange DOREY, Madame Jacqueline GAUDILLIERE, Monsieur Jean-Vianney GUIGUE, Monsieur Landry LEONARD, Madame Annie LOMBARD, Monsieur Christian MARMILLON, Monsieur Sébastien MARTIN, Madame Dominique MELIN, Madame Dominique ROUGERON, Monsieur Jean-Claude ROUSSEAU, Monsieur Paul THEBAULT, Madame Francine CHOPARD, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER, Madame Ghislaine LAUNAY.

#### **Absents excusés:**

Monsieur Benoit DESSAUT ayant donné pouvoir à Madame Valérie MAURER, Madame Isabelle DECHAUME ayant donné pouvoir à Monsieur Christian MARMILLON, Monsieur Tonio CAETANO ayant donné pouvoir à Madame Bernadette VELLARD, Madame Mina JAILLARD ayant donné pouvoir à Monsieur Paul THEBAULT, Madame Martine PETIT ayant donné pouvoir à Madame Valérie SAINSON, Madame Noémie DANJOUR ayant donné pouvoir à Madame Françoise VERJUX-PELLETIER, Monsieur Christophe SIRUGUE ayant donné pouvoir à Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Mourad LAOUES ayant donné pouvoir à Madame Francine CHOPARD, Monsieur Florian DOTTONI ayant donné pouvoir à Madame Ghislaine LAUNAY. Monsieur Jacques MORIN.

#### **Absents:**

Monsieur Gilles VIRARD, Monsieur M'Hamed BENTEKAYA.

L'Assemblée a élu pour secrétaire de séance Bernadette VELLARD

N° CM-2016-07-1-1

**- Secrétaire de séance - Désignation-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de ne pas avoir recours au vote à scrutin secret ;
- Désigne comme secrétaire de séance Madame Bernadette VELLARD.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-07-2-1

**- Décisions et conventions signées par le Maire du 13 avril 2016 au 30 mai 2016-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Prend acte des décisions prises par le Maire ci-dessus énoncées.

Ne donne pas lieu à un vote

N° CM-2016-07-3-1

**- Diffusion vidéo des séances du Conseil municipal -**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le principe de la retransmission des séances du Conseil municipal en vidéo sur internet qui interviendra lors de la prochaine séance du Conseil municipal et pour toutes les suivantes ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette opération, et notamment la déclaration à la CNIL ;
- Approuve la modification de l'article 24 du règlement intérieur relatif à l'enregistrement des séances publiques du Conseil municipal, en remplaçant la dernière phrase : « *les séances publiques du Conseil municipal font l'objet d'un enregistrement (son ou vidéo), l'exemplaire original est conservé à la Direction Générale des Services, par : « les séances publiques du Conseil municipal font l'objet d'un enregistrement audio et d'une diffusion vidéo publique en direct par internet. Les images seront archivées par les services municipaux et accessibles sur demande par les élus ».*

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-07-4-1

**- Mise en œuvre du Schéma départemental de coopération intercommunale - Extension du Grand Chalon - Composition du Conseil communautaire-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la composition du nouveau Conseil communautaire du Grand Chalon issue du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale approuvé le 12 mai 2016 par le Conseil communautaire du Grand Chalon selon le tableau joint en annexe.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-07-5-1

**- Ressources humaines - Tableau des effectifs - Actualisation-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la création de ces postes pour répondre aux besoins de l'organisation des services :

**Direction Générale des Services Adjointe – Délégation aux Ressources**

**Pôle Etudes et Ingénierie – Service Architecture et Patrimoine**

Création d'un poste d'ingénieur, à temps complet.

**Direction Générale Adjointe - Délégation à l'Attractivité du Territoire**

**Direction de l'Education**

Création d'un poste de rédacteur (catégorie B) à temps complet, pour permettre la mobilité d'un agent du Grand Chalon.

**Direction Générale Adjointe – Délégation Action Solidaire**

**Direction de la Cohésion Sociale – Service Jeunesse**

Création de deux postes adulte relais, à temps complet, pour la Maison de quartier des Prés Saint-Jean et la Maison de quartier du Stade.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-07-6-1

**- Ressources humaines - Mutualisation - Dispositif conventionnel-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les termes des deux conventions de mise à disposition des postes des services mutualisés par lesquelles la Ville de Chalon-sur-Saône et le Grand Chalon procèdent à la mise à disposition réciproque de certains de leurs emplois conformément à l'organigramme, à raison d'une quotité de temps de travail définie dans les tableaux annexés aux conventions ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces deux conventions de mise à disposition, jointes en annexe.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-07-7-1

**- Ressources humaines - Participation employeur à la protection complémentaire santé au titre du dispositif de "labellisation"-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de participer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, au financement de la protection complémentaire santé des agents de la Ville dans le cadre d'un dispositif de «labellisation» afin de leur faciliter l'accès à une protection santé de qualité et dans l'objectif d'harmoniser les prestations sociales offertes aux agents de la Ville de Chalon, du CCAS et du Grand Chalon ;
- Fixe le montant de la participation employeur à 12,25 € brut mensuel qui sera indexé sur le montant du SMIC ;
- Approuve le règlement fixant les modalités d'attribution de la participation employeur à la protection complémentaire santé aux agents de la Ville de Chalon, du CCAS et du Grand Chalon joint en annexe.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-07-8-1

**- Ressources humaines - Titres-restaurant aux agents - Modalités d'attribution - Fermeture du restaurant municipal-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'attribution de titres-restaurant aux agents de la Ville dans l'objectif d'harmoniser les prestations sociales offertes aux agents de la Ville de Chalon, du CCAS et du Grand Chalon ;

- Approuve le règlement fixant les modalités d'attribution de titres-restaurant aux agents de la Ville de Chalon, du CCAS et du Grand Chalon, joint en annexe ;
- Approuve la fermeture du restaurant municipal à compter du 29 juillet 2016.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-07-9-1

**- Ressources humaines - Dispositif de maintien dans l'emploi - Recours au télétravail-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le recours au dispositif de télétravail au sein de la Ville de Chalon-sur-Saône, afin de développer une offre complémentaire du maintien dans l'emploi des agents, dans les conditions réglementaires définies dans l'exposé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-07-10-1

**- Règlement de dommages-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Prend acte de l'acceptation par Monsieur le Maire, des indemnités de sinistres pour un montant total de 11 772,58 €.

Ne donne pas lieu à un vote

N° CM-2016-07-11-1-2

**- Responsabilité civile - Indemnisation des préjudices -**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte de verser à Mme HOLDREGE, la somme de 245,64 €, en remboursement du préjudice subi ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes et documents relatifs à l'indemnisation du préjudice subi par Mme HOLDREGE.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-07-11-1-1

**- Responsabilité civile - Indemnisation des préjudices -**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte de verser à Monsieur ZITO, la somme de 62,00 €, en remboursement du préjudice subi ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes et documents relatifs à l'indemnisation du préjudice subi par Monsieur ZITO.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-07-12-1

**- Acquisition d'un terrain situé 19 rue de la Pépinière à Chalon-sur-Saône**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'acquisition par la Ville de Chalon, d'un terrain situé 19 rue de la Pépinière, pour un montant de 33 000 € hors frais de notaire ;
- Habilité Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette vente, dont le compromis de vente et l'acte authentique de vente.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-07-13-1

**- Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - Avis sur le projet de fusion des syndicats intercommunaux d'aménagement des bassins versants de la Corne, de l'Orbize et de la Thalie-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Donne un avis favorable à l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2016 portant projet de fusion des syndicats intercommunaux d'aménagement du bassin versant de la Corne, du bassin versant de l'Orbize et des cours d'eau du bassin versant de la Thalie.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-07-14-1

**- Réfection du sol de la passerelle de la gare SNCF - Convention avec la SNCF -**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les termes de la convention entre la Ville de Chalon-sur-Saône et la SNCF, jointe en annexe ;
- Approuve la prise en charge de la participation de la Ville de Chalon-sur-Saône aux travaux de sécurisation pour un montant de 15 090 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-07-15-1

**- Travaux de dissimulation des réseaux rue des Meules - Conventions de mandat et d'amélioration de l'installation d'éclairage public avec le SYDESL-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les deux conventions avec le Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire relatives aux travaux d'infrastructure génie civil Télécom et à l'amélioration des installations d'éclairage public jointes en annexe ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les dites conventions.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-07-16-1

**- Définition de la nouvelle politique municipale de la Vie scolaire et nouvelle organisation de la Direction-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le nouveau projet municipal de la Vie scolaire ;
- Approuve la nouvelle organisation de la Direction de l'Education qui devient la Direction de la Vie scolaire.

Adopté à l'unanimité par 33 voix pour, 7 abstentions (Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Monsieur Mourad LAOUES, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER.)

N° CM-2016-07-17-1

**- Activités périscolaires - Nouvelles modalités d'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et de leur tarification-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la nouvelle organisation des activités périscolaires : MatinaBulle, MidiBulle, LudiBulle, RécréaBulle, ActiBulle, StudiBulle, ImaginaBulle et MercrediBulle ;
- Approuve la nouvelle tarification des activités périscolaires qui sera applicable à partir de la prochaine rentrée des classes 2016-2017 pour l'ensemble des activités ;
- Approuve le règlement intérieur des temps d'activités périscolaires et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité par 33 voix pour, 7 abstentions (Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Monsieur Mourad LAOUES, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER.)

N° CM-2016-07-18-1

**- Carte scolaire - Modification des périmètres-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les modifications de la carte scolaire en :
  - rattachant les rues suivantes : Avenue de Paris (numéros pairs), rue Albert Camus, rue Félix Renaud, rue Jean Bouveri, rue Jean Richard, rue Pelletier Simon, rue Guillaume Apollinaire, à l'école Laennec et non plus à l'école Romain Rolland ;
  - rattachant les rues Benjamin Baillaud et Jouffroy d'Abbans à l'école Laennec et non plus des Clairs Logis,
  - rattachant les rues Saint-Fiacre, Abbé Simon Piot, Novara et Allée des Magnolias à l'école Saint-Jean des Vignes et non plus Pablo Neruda,
  - rattachant la place de l'Obélisque à l'école Vivant Denon et non plus à l'école Louis Lechère,
  - rattachant la rue Charbonnière à l'école Vivant Denon et non plus à l'école de Saint- Jean des Vignes.

Adopté à l'unanimité par 33 voix pour, 7 abstentions (Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Monsieur Mourad LAOUES, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER.)



N° CM-2016-07-19-1

**- Règlement des dérogations scolaires-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les critères de dérogation rappelés ci-avant et détaillés dans le règlement municipal de dérogation ;
- Approuve les conditions de traitement des demandes de dérogation scolaire ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le règlement municipal du suivi des demandes de dérogation scolaire.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-07-20-1

**- Ecole maternelle Pauline Kergomard - Convention pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la mise en œuvre d'une classe spécifique pour l'accueil des enfants de moins de trois ans à l'école Pauline Kergomard ;
- Approuve les moyens mis en œuvre par la Ville et rappelés ci-avant ;
- Approuve la convention à intervenir avec l'Inspection académique ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention qui doit intervenir avec l'Inspection Académique.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-07-21-1

**- Convention de partenariat avec l'Education nationale - Développement de l'Internet dans les écoles et approbation de la charte de bon usage.-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la Charte de bon usage de l'utilisation du Wifi dans les écoles élémentaires Anne Frank et Fontaine au Loup.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-07-22-1

**- Jeunesse : Nouvelles orientations - Schéma directeur 2016 - 2020-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les nouvelles orientations de la politique Jeunesse de la Ville de Chalon-sur-Saône présentées ci-dessus et le schéma directeur Jeunesse 2016 – 2020 correspondant et joint en annexe.

Adopté à l'unanimité par 33 voix pour, 7 abstentions (Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Monsieur Mourad LAOUES, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER.)

N° CM-2016-07-23-1

**- Analyse des besoins sociaux de la Ville de Chalon-sur-Saône - Restitution finale-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Prend acte de l'analyse des besoins sociaux de la Ville de Chalon-sur-Saône.

Ne donne pas lieu à un vote

N° CM-2016-07-24-1

**- Agenda d'accessibilité programmée - Dépôt du dossier de la Ville de Chalon-sur-Saône**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'agenda d'accessibilité programmée de la Ville de Chalon-sur-Saône
- tel que figurant en annexe ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à déposer la demande de validation de l'Ad'AP auprès de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016 ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents au règlement de ce dossier.

Adopté à l'unanimité par 33 voix pour, 7 abstentions (Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Monsieur Mourad LAOUES, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER.)

N° CM-2016-07-25-1

**- Cohésion sociale - Avenant à la convention de partenariat ISIGAZ-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'avenant procédant au transfert des droits et délégations d'ENGIE au titre de la convention au profit de GRDF ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention joint en annexe.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-07-26-1

**- Foire du Grand Chalon 2016 - Réalisation d'un stand -  
Groupement de commandes entre la Ville de Chalon-sur-Saône et le Grand Chalon**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la création d'un groupement de commandes entre la Ville de Chalon-sur-Saône et le Grand Chalon, pour la réalisation d'un stand sur la Foire du Grand Chalon, qui aura lieu au Parc des Expositions de Chalon-sur-Saône, du vendredi 30 septembre au dimanche 9 octobre 2016 ;
- Approuve que le Grand Chalon soit coordonnateur du groupement de commandes ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-07-27-1

**- Désinfestation de la salle des étains, ancien hôpital Saint-Laurent - Convention de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Chalon-sur-Saône et le Centre hospitalier William Morey-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte le versement par la Ville de Chalon-sur-Saône d'une subvention d'équipement d'un montant maximum de 6 800 € au Centre hospitalier William Morey ;
- Approuve la délégation de la maîtrise d'ouvrage au Centre hospitalier pour remédier à l'infestation de la salle des étains de l'ancien hôpital Saint-Laurent ;

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention y afférente établie entre le Centre hospitalier William Morey et la Ville de Chalon-sur-Saône, jointe en annexe.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-07-28-1

**- Union des Comités de Quartiers - Répartition de la subvention 2016 aux Comités de Quartiers-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'attribution des subventions aux Comités de Quartiers :
  - 168 € au Comité de quartier Aubépins,
  - 336 € au Comité de quartier Boucicaud-Colombière-Verrerie-Champ Fleuri,
  - 168 € au Comité de quartier Carloup-Place de Beaune,
  - 168 € à l'Amicale des Charreaux,
  - 336 € au Comité de quartier Citadelle,
  - 168 € au Comité de quartier Clairs Logis,
  - 168 € au Comité de quartier Plateau Saint-Jean,
  - 252 € au Comité de quartier Prés Saint-Jean,
  - 252 € au Comité de quartier Saint-Cosme Bellevue,
  - 336 € au Comité de quartier Saint-Jean des Vignes,
  - 84 € au Comité de quartier Saint-Laurent,
  - 168 € au Comité de quartier Saint-Vincent,
  - 2 121 € pour l'Union des Comités de Quartiers.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-07-29-1

**- Garantie d'emprunt OPAC de Saône-et-Loire - Office Public de l'Habitat - Renégociation de prêt-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Réitère la garantie de la Ville de Chalon-sur-Saône accordée à l'OPAC de Saône-et-Loire – Office Public de l'Habitat en tenant compte des nouvelles caractéristiques financières du prêt réaménagé telles que présentées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-07-30-1

**- Finances - Décision Modificative N° 1 du Budget Annexe Locations d'Immeubles-**

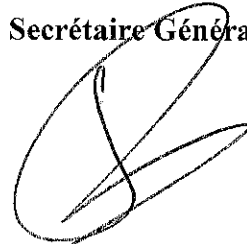
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2016 du Budget Annexe Locations d'Immeubles.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

Vu pour être affiché le 12 juillet 2016  
conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du Code Général  
des Collectivités Territoriales.

**Le Secrétaire Général,**



**Serge LHEUREUX**

